



Conseil Constitutionnel
Secrétariat Général

Traduction non-officielle

N°

Communiqué de presse

Le Secrétaire général du Conseil Constitutionnel a l'honneur d'annoncer au public que le vendredi 15 juin 2018, à partir de 8h30 à la salle d'audience du Bâtiment Blanc (Palais d'État de Chamcar Môn), le Conseil Constitutionnel a tenu sa séance plénière en vue d'examen et délibération de la requête de Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei HENG Samrin, Président de l'Assemblée Nationale, tendant au contrôle de la constitutionnalité de la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil des Ministres.

Résultat de la Réunion :

Le Conseil Constitutionnel a décidé à l'unanimité des 8 voix de l'ensemble des membres (1 excusé pour cause de maladie) que la loi portant organisation et fonctionnement du Conseil des Ministres est conforme à la Constitution.

Par conséquent, veuillez prendre note de cette information.

Phnom Penh, le 15 juin 2018

